

DELIBERATION

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 29 juin 2021
Délibération n° : 2021_32
Date de convocation : 23 juin 2021

Objet : Modification de la régie de recettes des espaces muséographiques Ensemble des produits vendus
--

Par la suite d'une convocation en date du 23 juin 2021, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la salle Chastan de Vars, le 29 juin 2021 à 17 heures, sous la présidence de Christian BLANC, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28), aux statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras et au règlement intérieur des élus du Parc.

Président : Christian BLANC

Secrétaire de séance : Valérie GARCIN-EYMÉOUD

Région : Chantal EYMÉOUD, Conseillère régionale, excusée ; Anne-Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, excusée

Département : Valérie GARCIN-EYMÉOUD, Conseillère départementale, présente (3 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, excusé

Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras : Charles LACROIX, Conseiller communautaire, suppléé par Cyr PIATON (1 voix) ; Dominique MOULIN, Président de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, présent (1 voix)

Communes :

- **Abriès-Ristolas** – Nicolas CRUNCHANT, Maire, présent (1 voix) ; Marie-Hélène FAROUZE, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Aiguilles** – Ernest CHARLET, Conseiller municipal, présent (1 voix) ; Sylvain DAO-LENA, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Arvieux** – Christian BLANC, Maire, présent (1 voix) ; Annie COLOMBIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Ceilac** -Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Conseillère municipale, excusée ; Amélie FOURNIER, Conseillère municipale, excusée
- **Château-Ville-Vieille** – Anne LABIAU, Conseillère municipale, excusée ; Nicole TERRASSE, Conseillère municipale, excusée, pouvoir à Marie-Hélène FAROUZE (1 voix)
- **Eygliers** – Jacques ROUX, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Guillestre** – Lucie FEUTRIER, Adjointe au Maire, excusée
- **Molines-en-Queyras** – Gilbert BONNIN, Conseiller municipal, absent ; Mathieu GICQUEL, Conseiller municipal, absent
- **Saint-Véran** - Mathieu ANTOINE, Maire, excusé ; Sébastien PINZETTA, Adjoint au Maire, absent
- **Vars** – Éric COLLOMBON, Conseiller municipal, présent (1 voix)

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales
- La Charte du Parc naturel régional du Queyras en vigueur par le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 et prorogée par le décret n°2018_212 du 28 mars 2018 jusqu'au 18 avril 2024 ;
- Les statuts du Parc naturel régional du Queyras entérinés par l'arrêté préfectoral n° 2011 178 2 du 27 juin 2011 ;
- Le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment l'article 22 ;
- Le décret n° 2008-227 du 5 mars 2005 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;
- Les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;
- La délibération du 29 septembre 1986 créant une régie de recettes pour documents et publications ;
- La délibération n° 2013-36 du comité syndical du 1^{er} juillet 2013 portant création d'une régie spécifique à l'Arche des cimes ainsi qu'une régie pour compte de tiers et conventionnement avec les fournisseurs de la boutique créée au sein de l'Arche des cimes ;
- La délibération n° 2014-36 du comité syndical du 26 juin 2014 portant modification de l'organisation des régies de recettes des différents espaces muséographiques du Parc ;
- La délibération n°2021_31 du Comité syndical du 29 juin 2021 portant modification de la régie de recettes des espaces muséographiques – achat de stocks

Considérant :

- La réorganisation des ventes des produits des « Tiers » dans les espaces muséographiques du Parc ;
- La nécessité d'avoir une liste exhaustive des articles à la vente avec leur prix de vente ;

DELIBERATION

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 29 juin 2021
Délibération n° : 2021_32
Date de convocation : 23 juin 2021

Objet : **Modification de la régie de recettes des espaces muséographiques
Ensemble des produits vendus**

- La nécessité de distinguer « les produits du Parc » et « les comptes de tiers » ;

Le Comité syndical, réuni le 29 juin 2021, après en avoir délibéré et voté par, décide :

Nombre de membres en exercice :	23	Nombre de suffrages exprimés : 16
Nombre de suffrages :	37	Votes Contre : 00 Pour : 16
Nombre de membres présents :	13	Abstentions : 00
Nombre de membres représentés :	01	

De mettre à la vente dans ses boutiques l'ensemble des articles référencés dans les tableaux suivants :

Articles à la vente - Produits du Parc	Prix Unit de vente en Boutique (€)
Livre Pierres Ecrites	4,50
Livre Pré Michel	4,50
Livre Mobilier du Queyras	11,50
Livre Aquarelle	25,00
Livre Atlas du paysage	8,00
Livre Patrimoine religieux	6,00
Livre Chalets d'alpage	5,00
Livre Merveilleux bouquetin	4,00
Autocollants Parc	0,50
Poster du Parc	5,00
Poster alpage	4,00
Livre Regards sur un monde caché	8,00
Livre L'Autre versant	45,00
Livre Tour du Queyras-randonnée	15,50
Livre sur Guillestre	18,50
Livre Géologie du Queyras	15,00
Timbres de collection (carnet de10)	8,90
Porte clé	5,00
Editions du Queyras	
Livre Queyras sous l'œil du Viso	29,50
Livre Queyras d'hier et d'aujourd'hui	17,50
Livre Catherine, une vie en Queyras	14,50
Livre Jean Baridon	14,50
Livre Cahier Cadrans solaires du Queyras	16,00
Livre Une mémoire de St-Véran	17,50
Livre Fort-Queyras	14,50
Livre Marie des Hauts Pays	16,00
Livre Un Parfum d'encre et de craie	17,50

DELIBERATION

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 29 juin 2021
Délibération n° : 2021_32
Date de convocation : 23 juin 2021

Objet : **Modification de la régie de recettes des espaces muséographiques
Ensemble des produits vendus**

Livre Dentelles du Queyras	16,00
Livre Cadrans solaires du Queyras et Briançonnais	29,50
Livre Le Vol du Faucon	14,50
Livre L'Automne des bouquetins	14,50
Livre La Guerre des tétras	14,50
Livre Mortelle Traversette	14,50
Livre Hors sentier fatal	16,00
Livre Les Pilleurs du Viso	16,00
Livre Aline Marmotte	12,00
Livre Laurent Chamois	12,00
Livre Eclats de vie sauvage	29,50
Cartes postales petites 10,5 x 15	0,50
Cartes postales carrées + panoramiques	1,30
Léo Gayola	
Livre Les 100 merveilles des HA	29,00
Livre Mountain Dreams	29,50

Articles à la vente - Dépôt-vente "compte de tiers"	Prix Unit de vente en Boutique (€)
Artezin Editeur	
Guide des vallées alpines du Piemont	28,40
Guide de la haute vallée du Pô	28,40
Livre Et puis vient l'hiver	22,00
Le Bois d'Ylva	
Galet Bougeoir	50,00
Bougeoir totem	20,00
Lampe à huile	45,00
Toupie	7,50
Copeaux	2,50
Livre	5,00
Pomme grande	100,00
Pomme petite	80,00
Oreillers	35,00

D'autoriser le Président et la Directrice à prendre les dispositions nécessaires pour permettre la mise en œuvre de l'opération et notamment à signer les documents nécessaires.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme

**Le Président
Christian BLANC**

